

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS
VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2020

Convocations adressées le 03 mars 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 4
Nombre de délégués votants : 7

Membres titulaires présents :

M. AUGIS Frédéric, M. FENET Bruno, Mme HAMADI Sabrina, Mme CHEVILLARD Cécile.

Membres titulaires excusés :

M. CHEVTCHENKO Jacques, Mme FORTIER Mélanie, M. COMMANDEUR Pierre, M. BOUYER Gérard, M. ROUSSY Philippe, M. MICHAUD Patrick, M. LEMOINE Dominique.

Membres suppléants présents : /

Membres suppléants excusés : M. CLEMOT Philippe, M. DE OLIVEIRA Cédric, M. GIRARDIN Charles.

Pouvoirs :

M. CHEVTCHENKO Jacques a donné pouvoir à M. AUGIS Frédéric.
M. ROUSSY Philippe a donné pouvoir à M. FENET Bruno.
M. MICHAUD Patrick a donné pouvoir à CHEVILLARD Cécile.

CS 20.03.01 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Cécile CHEVILLARD, Deuxième Vice-Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses **3.713.226,83 €**

Dont

Charges à caractère général 401.352,75€

Charges de personnel 154.817,03€

Autres charges de gestion courante 3.156.001,47€

comprenant les subventions versées au délégataire, EDEIS.

Recettes **3.754.536,26 €**

Celles-ci se composent essentiellement :

- des contributions des membres du Syndicat 3.748.485,36€

- de l'excédent de fonctionnement reporté 27.353,15€

- de la redevance domaniale versée par la SETA 6.050,90€

soit un excédent de fonctionnement de 68.662,58 €

Investissement

Dépenses 6.515,53€

Recettes 1.634.679,00€

soit un excédent d'investissement de 1.628.163,47€

Reports

Dépenses 82,80€

Recettes 0,00€

Soit un besoin de financement des reports de 82,80€

Soit un excédent total de financement de 1.628.080,67€

Soit un excédent net global de clôture de 1.696.743,25 €

Il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019, soit un excédent de **68.662,58 €**.

Le président ayant quitté la salle,

Il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 68.662,58 €

et d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Madame Cécile CHEVILLARD, Deuxième Vice-Présidente,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Madame le Payeur Départemental,

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2019, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Principal,

- **ENTERINE** l'affectation des résultats de l'exercice 2019 :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 68.662,58 €

**Le Comité syndical adopte.
6 votes pour
1 vote contre : Mme HAMADI**

03 AVR. 2020

*Acte exécutoire le après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.*

Le Président du Syndicat Mixte


Frédéric AUGIS

Objet: TR: DELIBERATIONS SMADAIT

De : LALLEMAND roxane PREF37 <roxane.lallemand@indre-et-loire.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 3 avril 2020 16:00

À : TM-DGA Syndicat Mixte Aeroport Sadoux A. <a.sadoux@tours-metropole.fr>

Objet : Re: DELIBERATIONS SMADAIT

Monsieur,

Vos documents ont bien été reçus en préfecture ce jour et seront donc soumis au contrôle de légalité.

Bien cordialement.


République • Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Roxane LALLEMAND
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des Collectivités Locales
Pôle Finances et Commande Publique
Chef de pôle

PRÉFÈTE
D'INDRE-ET-LOIRE

15 rue Bernard Palissy - 37925 Tours Cedex 9
Tél : 02.47.33.12.21 Fax : 02.47.64.04.05
Mél : roxane.lallemand@indre-et-loire.gouv.fr

Soyez éco-citoyens, n'imprimez ce journal que si c'est nécessaire

 

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

-  Se laver les mains régulièrement
-  Tousser ou éternuer dans son coude
-  Éviter les rassemblements et les lieux publics
-  Saluer sans se tenir la main, éviter les embrassades
-  Porter un masque quand on est malade

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
Numérisons nos documents si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet: [INTERNET] DELIBERATIONS SMADAIT

De : a.sadoux@tours-metropole.fr

Pour : roxane.lallemand@indre-et-loire.gouv.fr, secretariat@smadait@tours-metropole.fr

Copie à : roxane.lallemand@indre-et-loire.gouv.fr, secretariat@smadait@tours-metropole.fr, joelle.dominique@tours-metropole.fr, a.lallemand@tours-metropole.fr, amaury@tours-metropole.fr, chapelharu@tours-metropole.fr

Date : 03/04/2020 15:48

Mesdames, Messieurs,

En application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, le SMADAIT vous transmet les délibérations votées par son comité syndical le 12 mars pour contrôle de légalité. Ces délibérations seront donc rendues exécutoires par accusé réception électronique de ce message et affichage au SMADAIT.

Il s'agit des sujets suivants :